



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026

Sous la Présidence de GUERREIRO Jérôme, Maire
Élus : 09 En fonction : 09 Présents ou représentés : 09

Date de convocation : 15 avril 2026

Présents : M. GUERREIRO Jérôme, Mme ISAAC LEMEUNIER Séverine, M. WALCK Christian, Mme FORRLER BAUMERT Sabrina, M. WENDLING Aurélien, Mme GUERREIRO DIEBOLD Céline, M. ERNE William Jean Edouard, Mme CREUTZ Céline, M. ISAAC LEMEUNIER Emilien

Membres absents :

Membres représentés :

Secrétaire de séance : MUNCH Jérôme

24/2026

7 - **Finances Locales**

7.1. - **Décision budgétaire**

Autorisation d'engager des dépenses à l'article 6232 « Fête et cérémonie »

Dans un souci de transparence à l'égard des instances habilitées à vérifier les comptes de la commune (trésorerie générale, chambre régionale des comptes) et afin d'éviter au comptable d'avoir à ajourner, voire à rejeter des mandats, le Conseil Municipal doit rédiger une liste des manifestations incluant la nature des dépenses s'y rapportant, et ce dans la limite des crédits inscrits au budget, dont les dépenses seraient supportées par le budget de la commune. Cette liste doit être établie en tenant compte des manifestations habituellement organisées à ISSENHAUSEN.

Il est rappelé que les frais liés à des manifestations sont imputés à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Dans le cadre de ce mandat et afin de faciliter la gestion des mandatements, il est proposé de fixer la liste des manifestations et natures des dépenses comme suit :

- ↳ Consommations éventuelles à l'issue des réunions du Conseil Municipal, des commissions, et des journées de travail,
- ↳ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël,

- illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- ↳ réception ou repas concernant le personnel municipal, les élus, les aînés de la commune.
 - ↳ vins d'honneur, repas ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite, inauguration d'un équipement communal.
 - ↳ Les cadeaux, fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
 - ↳ les bons cadeaux, en remerciement de services rendus à la commune,
 - ↳ les cadeaux, fleurs, pour évènement spécifique d'un agent ou élu,
 - ↳ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
 - ↳ les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos),
 - ↳ les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
 - ↳ les cadeaux offerts aux personnes âgées à l'occasion d'un grand anniversaire ou d'une attention particulière.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** la liste des événements et la nature des dépenses mentionnées ci-dessus à prendre en charge par le budget communal.
- ↳ **PRÉCISE** que le montant de l'enveloppe budgétaire sera fixé annuellement par le conseil municipal.

Ces dispositions sont applicables pendant toute la durée du mandat.

Pour : 9

Abstentions : 0

Contre : 0

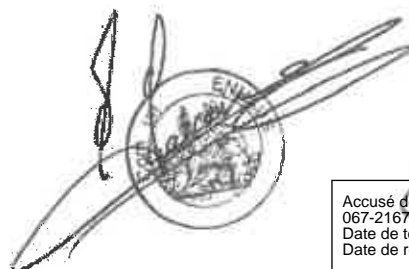
Certifié exécutoire le 24 avril 2026

Le Maire,

M. Jérôme GUERREIRO

Le secrétaire,

M. Jérôme MUNCH



Signature of M. Jérôme GUERREIRO, Mayor, with the official seal of the commune.

Accusé de réception en préfecture
067-216702258-20260424-DCM-24-2026-AI
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026